

Espagne : un « marié » homosexuel voudrait être parrain

Author : Jeanne Smits

Categories : [Jeanne Smits](#), [points non négociables](#)

Date : 24 décembre 2011



Le curé de Huelma, Manuel Garcia

Comme il fallait s'y attendre, la légalisation du « mariage » homosexuel pose des problèmes qui vont au-delà du champ du droit et du bouleversement des normes sociales. Un curé de paroisse de la petite ville de Huelma dans la province andalouse de Jaén est saisi de la demande d'un couple qui souhaite choisir comme parrain de sa fillette de 6 mois un homme « marié » avec un autre homme. Le curé [refusé](#) en soulignant que ce choix était contraire aux lois de l'Eglise.

Indignation de l'intéressé : l'homme en question dit n'y rien comprendre puisqu'il a toujours fait partie du groupe de catéchistes de la paroisse, de confréries et de l'organisation Caritas, comme il l'a fait savoir à la presse locale.

L'affaire prend donc de l'ampleur médiatique. Le curé s'est refusé à faire des déclarations publiques, s'en remettant à l'évêché qui a clairement rappelé les normes ecclésiastiques. Le canon 874 du Code de droit canonique exige ainsi que le parrain « soit catholique, confirmé, qu'il ait reçu le très saint sacrement de l'Eucharistie et qu'en même temps, il mène une vie en conformité avec la foi et avec la mission qu'il va assumer », a fait savoir l'évêché.

Celui-ci a ajouté avoir apporté ces précisions pour éviter les accusations autour d'une supposée discrimination reprochée au curé de Huelma, alors qu'il ne fait que « réitérer la nécessité de respecter les normes ecclésiastiques universelles ».

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)